



Neuchâtel, le 20 février 2015

Les Nouvelles du Grand Conseil

Retour sur la session des 17 et 18 février 2015 du Grand Conseil neuchâtelois

[\(Ordre du jour de la session du Grand Conseil des 17 et 18 janvier 2015\)](#)

La session de février du Grand Conseil neuchâtelois a été marquée sans surprise par le dossier hospitalier. Cela aura notamment été l'occasion, pour les députés socialistes, de souligner que bien que partagés, ils n'en sont pas pour autant divisés. Au choc des annonces du mois de janvier ont succédé les analyses, parfois divergentes, mais surtout des discussions franches. Et si les points de vue n'ont pas été réconciliés sur l'ensemble du dossier, c'est bien le dialogue qui continue à prévaloir permettant au groupe de faire front commun sur bon nombre d'objets.

La session qui s'est achevée a aussi permis aux députés de prendre position sur le travail de la session des jeunes. Le groupe socialiste a souligné l'enthousiasme mais aussi la qualité des propositions de jeunes, qui pour beaucoup, rejoignent les préoccupations des députés socialistes. C'est pourquoi le groupe a voulu donner suite à plusieurs pétitions issues de la session des jeunes pour encourager, certes, le travail des députés d'un jour, mais aussi pour que leur influence ne se limite pas à un rapport de la Commission des pétitions et grâces. Las, le groupe socialiste n'a pas pu systématiquement compter sur le soutien d'autres alliés que ceux, naturels, du groupe PVS.

Bonne lecture. ●



Hôpital neuchâtelois

Partagés mais en aucun cas divisés

- Établissement hospitalier multi-sites cantonal - Rapport d'information de la commission Santé

Sous ce point a été abordée la question de la suppression du Conseil d'administration de l'HNE. Le groupe socialiste ne s'est, en toute logique, pas encore prononcé sur les suites à donner à cette option, les travaux de la commission Santé n'étant pas terminés. Il ne manquera pas de le faire une fois les éléments entre ses mains.

- Hôpital Neuchâtelois (HNE) - Cautionnement et assainissement du bilan

Objet central de toutes les attentions, le vote des décrets et particulièrement des multiples amendements liés au cautionnement de 37 millions nécessaire aux investissements de l'HNE a donné l'occasion aux groupes de prendre position sur l'actualité en lien avec l'HNE. En définitive, si les décrets 1 et 3 ont été largement approuvés, le décret 2 amendé par le Conseil d'Etat n'a pas recueilli la majorité qualifiée des 3/5 nécessaire de 69 voix mais 63.

Ci-dessous, la position du groupe socialiste exprimée par la députée et présidente de groupe, Martine Docourt Ducommun.

« [...]

L'annonce de la suspension des travaux sur le site chaux-de-fonnier de l'Hôpital neuchâtelois a retenti comme un coup de tonnerre au sein du groupe socialiste. Une détonation encore amplifiée par la confirmation, par le Conseil d'Etat, que cette suspension remettait en question la mise en oeuvre de plusieurs options stratégiques du plan hospitalier.

Une fois le choc de l'annonce passé, les députés socialistes ont partagé leurs analyses personnelles, analyses parfois divergentes mais condamnant unanimement les éléments qui ont conduit à la remise en question d'une décision démocratique.

Bien qu'excédés par les incessants rebondissements liés au dossier hospitalier, certains membres socialistes ont toutefois relevé que ces annonces, aussi décourageantes soient-elles, démontrent que quelqu'un est désormais aux commandes de cet épineux dossier et que des décisions sont prises alors que les conséquences politiques ne sont pas des plus simples à assumer.

Ce constat n'empêche en rien ces députés d'entendre que d'autres, parmi les députés socialistes, se sont sentis trahis par le Conseil d'Etat. Comment le Conseil d'Etat qui s'était engagé pour l'acceptation des options du plan stratégique devant la population peut ne pas soutenir ces légitimes travaux ? Déjà bien ancré chez plusieurs députés qui s'engagent pour la rénovation de l'hôpital de la Chaux-de-Fonds depuis 10 ans, voire plus, ce sentiment de trahison ne pouvait être que renforcé. Un pas en avant, deux pas en arrière, voilà comment est perçu le dossier hospitalier. Difficile, au vu des informations à dispositions des élus et de la population, d'y voir autre chose. Alors que l'acceptation du plan stratégique avait apaisé ce sentiment de trahison, les annonces successives du Conseil d'Etat l'ont fait remonter en flèche.

Tant parmi les premiers députés cités que parmi les seconds, plusieurs députés socialistes sont en colère. En colère, car si ce plan stratégique est remis en cause par le Conseil d'Etat aujourd'hui, il restait cohérent à



l'époque où il était discuté, débattu et voté par le Grand Conseil. Le groupe socialiste était bien conscient que le plan proposé n'était pas parfait, mais il était aussi conscient qu'il était le plus adapté à la phase de transition. Phase de transition qui devait permettre que la réflexion puisse être menée sur la réalisation d'un site unique ou de toute autre solution sûre et durable pour la prise en charge sanitaire des Neuchâteloises et Neuchâtelois.

Ainsi, le groupe socialiste est majoritairement convaincu que si le plan voté par cet hémicycle n'est plus applicable, cela n'est pas simplement dû au hasard mais bien à plusieurs facteurs plus ou moins contrôlables.

A commencer par le contexte fédéral qui n'a pas aidé. Entre une révision de la Lamal, qui engage les établissements cantonaux dans un système de concurrence, et des assureurs, armés et soutenus par la majorité bourgeoise du parlement fédéral, qui dictent leur loi dans les établissements hospitaliers, nous ne pouvons que constater que ce ne sont ni le Conseil d'Etat, ni le Parti socialiste qui sont à la base de ce système et de ces errances. Nous socialistes, nous sommes toujours opposés au niveau fédéral à une pure et simple marchandisation du patient et de la santé. Le patient doit revenir au centre des priorités, au cœur du système de santé.

Ensuite, du cadre fédéral découle aussi la pénurie de médecins. Une pénurie généralisée qui ne concerne pas que notre canton et qui ne contribue pas à l'engagement de médecins à l'HNe. D'autant plus dans le climat actuel. Mais ce manque d'attractivité ne découle-t-il pas également de problèmes internes à l'institution? Ces derniers jours, beaucoup ont pointé du doigt le Conseil d'administration de l'HNe. Son rôle pourra et sera discuté lors de la discussion sur les travaux de la commission santé dans les prochains mois.

Mais ce qui précède étant dit, les origines mais aussi la persistance d'un contexte défavorable à tous progrès dans ce dossier n'est-elle pas à chercher ailleurs ? En commençant par s'interroger sur une direction qui, depuis le début, met les deux pieds et tout ce qu'elle peut d'autre contre le mur pour ne pas appliquer les options stratégiques ? Comment avoir encore confiance en une direction qui après les épisodes que l'on a connu établit un budget déficitaire de plus de 15 mio pour un établissement de cette taille ? Etablissement dont la capacité d'investissement est, par ailleurs, proche de zéro.

A l'instar de la population, le groupe socialiste ne peut être que préoccupé par la situation financière de l'HNe. Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui reflète bien cette situation. De plus, les arguments du Conseil d'Etat concernant son amendement au décret ne font que confirmer cet état de fait.

Reste que le groupe, à la quasi-unanimité, n'a pas été convaincu par les arguments utilisés par le Conseil d'Etat pour justifier un tel amendement. Le Conseil d'Etat explique que le montant des investissements liés au cautionnement demandé n'est plus adapté, ceci en raison d'une augmentation non anticipée des investissements nécessaires. Le gouvernement ajoute que, même avec cette augmentation, le résultat ne serait vraisemblablement pas à la hauteur des standards actuels et que les coûts seraient disproportionnés quant aux résultats sur la durée. Si le groupe socialiste a bien pris note de la réflexion du Conseil d'Etat, il ne comprend toujours pas à quelle durée il fait référence. Est-ce sur les 5 ans, les 10 ans, ou les 15 ans à venir ? Le groupe socialiste ne dispose pas de ces réponses et le regrette. C'est pourquoi, notamment, il sera partagé entre abstention et refus concernant l'amendement. Le vote sur le décret 2 dépendra d'ailleurs clairement du résultat de ce vote.

Concernant les décrets 1 et 3, le groupe les soutiendra mais restera attentif à l'évolution de la situation financière de HNe. L'acceptation de ces décrets se fait toutefois en toute cohérence pour le groupe socialiste qui estime qu'il faut garantir l'octroi des moyens nécessaires à la mise en application des options stratégiques, bien que certaines sont, à ce stade, remises en question. Cohérence socialiste qui fait défaut, selon nous, à certains groupes voire à certaines individualités actives dans cet hémicycle.

Bien que le rapport ne traite pas directement de ce qui suit, je profite de l'occasion pour revenir sur l'annonce de la fermeture, sur le site chaud-de-fonnier de l'HNe, des blocs opératoires la nuit et le week-end ainsi que sur celle en lien avec les soins intensifs. Ces annonces ont semé le trouble dans la population neuchâteloise. Ceci



étant dû, en partie, à une communication pour le moins lacunaire de la part du Conseil d'Etat. Reste que la population attend des réponses claires quant aux conséquences de telles décisions. Et force est de constater qu'elle ne les a pas obtenus, du moins pas de manière intelligible. A l'heure actuelle, le Conseil d'Etat répond par des éléments techniques, des justifications financières, des éléments qui sont loin de clarifier la situation et de répondre à des questionnements qui n'ont rien de techniques et sont, rappelons-le, légitimes. Le groupe socialiste demande ainsi des réponses claires aux questions suivantes :

- Comment seront pris en charge les patients lors d'urgences nocturnes ou durant le week-end sur le site de la Chaux-de-Fonds ?
- Est-ce que le site de la Chaux-de-Fonds sera toujours considéré comme une porte d'entrée de l'HNe ou est-ce que dans certains cas, il sera obligatoire de se rendre directement sur Pourtalès comme c'est déjà le cas pour la pédiatrie actuellement ? Si oui dans quels cas ?
- Pourtalès a été dimensionné pour un bassin donné de population. Il est, par ailleurs, connu que le site neuchâtelois atteint souvent le seuil de saturation. Comment, dès lors, la non-réalisation d'options stratégiques qui devaient s'opérer sur le site de la Chaux-de-Fonds, pourront être intégrés par le site de Pourtalès ?

Vous l'aurez compris le groupe socialiste est partagé, mais il n'est en aucun cas divisé. Il est uni pour faire avancer un dossier qui n'a que trop traîné. Certains membres sont abattus et il leur faudra du temps pour retrouver la motivation nécessaire pour s'engager à la défense de ce dossier.

Le climat est aujourd'hui tendu, le débat rendu difficile et le groupe socialiste ne peut qu'encourager le Conseil d'Etat à faire preuve de tact et de diligence, notamment en terme de dialogue en associant les différents acteurs. Seul ce dialogue, cher au groupe socialiste, permettra de ramener un peu de sérénité au sein de ce dossier. Le groupe socialiste attend maintenant du Conseil d'Etat qu'il fasse des propositions, des propositions concrètes. Le temps des promesses est révolu. Le groupe socialiste sera attentif au respect des engagements mais aussi au sérieux des propositions faites. Le groupe socialiste s'engage à défendre les intérêts et les besoins des habitantes et habitants de ce canton, de tous ces habitants. Chaque habitante et chaque habitant doivent avoir accès à un système sanitaire digne de ce nom. Sans privilèges aucuns. » •



Composition du Conseil d'Etat

Un débat utile et nécessaire

Le groupe PVS proposait de revoir la composition du Conseil d'Etat en passant de 5 à 7 membres. Le groupe socialiste comme le parlement n'ont pas jugé cette mesure utile à ce stade, le Conseil d'Etat lui-même ne la soutenant pas, et l'ont rejeté par 86 voix contre 31.

Les députés socialistes ont toutefois relevé les mérites de la proposition pour un débat nécessaire « dans le contexte d'instabilité exécutive que nous avons vécu ces dernières années ».

L'intervention du député Baptiste Hunkeler.

[...]

Pour notre groupe, ce projet de décret aurait des impacts positifs sur la gouvernance de notre canton :

- Premièrement, l'argument de la représentativité nous touche. Un gouvernement démocratique comme le concevons doit être représentatif des minorités. Un Conseil d'Etat à 7 membres permettrait d'éviter un gouvernement bicolore peu opportun et de constituer des exécutifs couvrant un plus large spectre politique.
- De plus, ce projet permettrait de répartir sur un plus grand nombre de Conseillers d'Etat les tâches de représentation auprès de la population et dans les institutions intercantionales. Cela au profit des dossiers cantonaux et des sujets politiques, qui méritent une attention accrue de nos ministres.
- Enfin, un Conseil d'Etat à 7 permettrait de lisser la charge de travail entre les ministres et d'éviter toute forme de surmenage amenant à de potentielles décisions bâclées.

Pour tous ces arguments, une partie du groupe acceptera la proposition des Verts.

Cependant, un tel changement doit se réfléchir dans une approche plus globale. Nous ne pouvons pas prendre comme seule base concrète les dernières années politiques de notre canton pour réformer de manière aussi importante un de nos trois pouvoirs.

L'absence de prise de position du Conseil d'Etat, du moins lors de la discussion en commission, et le fait que celui-ci n'ait pas inclus cette proposition dans son projet de réformes des institutions a convaincu la majorité du groupe de refuser cette proposition. Si le Conseil d'Etat actuel, qui a vécu les difficultés mentionnées dans l'argumentaire et qui, après 2 ans de travail, se rend compte de la charge que représente leur tâche, refuse une telle proposition, il nous paraît peu cohérent d'aller dans le sens de ce décret. Qui de mieux qu'eux peut estimer l'opportunité de cette proposition ?

De plus, nous craignons qu'à terme, un Conseil d'Etat à 7 membres ne soit pas plus efficient, que la charge générale du CE ne soit pas mieux répartie mais simplement augmentée. Pire, ceux qui doivent être des chefs politiques pour notre canton pourraient se retrouver plus dans un statut de chef administratif de son département que de ministre avec une véritable vision politique des grands dossiers qui doivent façonner l'avenir de notre canton.



En ce qui concerne l'argument de la place du canton de Neuchâtel en Suisse par son exécutif, le renforcement de la Chancellerie récemment annoncée nous apparaît comme une solution intéressante. Nous attendons donc de voir l'efficacité de cette réforme.

Nous tenons finalement à souligner que ça ne doit pas être un argument financier qui motive notre choix, mais bien une question de cohérence et de gouvernance de notre canton.

Le groupe socialiste refusera donc majoritairement ce projet. » •

Pétition – Tarifs étudiants et horaires des transports publics

La nécessité de garantir aux jeunes du canton une offre en transport public de qualité, de jour mais aussi en soirée, à un prix juste et selon un découpage des zones adéquats constitue une évidence pour les députés socialistes, comme l'a rappelé devant l'hémicycle le député Daniel Huguenin-Dumittan. C'est pourquoi le groupe socialiste s'est opposé au classement des objets en lien avec cette question lors de la session de février. La proposition de donner suite à une partie des requêtes par une interpellation n'a pas été jugée suffisante par le groupe socialiste. Le Grand conseil a tranché tantôt avec tantôt contre les positions du groupe. Ainsi, la pétition pour la gratuité des transports publics a été classée alors que les deux autres pétitions de la session des jeunes portant sur les transports publics ont été renvoyées en commission. Le classement de la motion Patrick Herрман a, par ailleurs, aussi été refusé à une courte majorité de 54 voix, dont celles du groupe socialiste, contre 53. •

Pétition – Civisme actif dans les classes du canton

Cette pétition issue de la session des jeunes a, elle aussi, reçu le soutien du groupe socialiste. Comme l'a expliqué le député Daniel Huguenin-Dumittan, la volonté du groupe n'est aucunement d'intervenir dans les choix opérés par les enseignants dans le cadre défini par le canton et HarmoS. Mais c'est bien une reconnaissance du travail déjà accompli par de nombreux enseignants et une invitation à continuer, à sortir du cadre habituel pour aller, comme le demandent les pétitionnaires, à la rencontre de représentant-e-s des mondes politiques et judiciaires, entre autres.

Le débat sur cette pétition a aussi été l'occasion pour le groupe UDC de se faire remarquer par une approche sitôt ouverte sitôt fermée. Pas question pour ces élus de laisser les élèves parler avec un journaliste politique, immanquablement partial et opposé aux idées défendues par le parti. Quant aux potentielles rencontres avec des député-e-s, celles-ci devraient se faire avec la plus extrême des neutralités dans les propos... Le risque d'éveiller le sens critique des élèves étant vraisemblablement trop élevé pour les élus UDC.

En définitive, le classement de la pétition a été refusé par 58 voix contre 46, la pétition étant renvoyée en commission. •

Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste
neuchâtelois

Soins aigus: création d'une commission paritaire

La proposition du groupe PVS demandant la mise en place d'une commission paritaire afin de rendre au dossier hospitalier la sérénité nécessaire à la mise en place d'une solution raisonnable a reçu le soutien du groupe socialiste. Ce projet de résolution nécessitant un soutien des 2/3 des membres présents a récolté 54 voix pour et 52 contre, la majorité qualifiée étant de 74 (110 membres présents). La proposition a donc été rejetée. •

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 20 janvier 2014.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes. Elles ne manqueront pas, par ailleurs, d'évoluer avec le temps.